

M. KYTE: C'est en cela que les ports de la Colombie-Anglaise sont plus favorisés que ceux de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. HAZEN: A la vérité, c'est un avantage que l'on a accordé aux Etats-Unis, mais Prince-Rupert en a grandement profité.

Service de police des pêcheries, \$190,000.

M. McKENZIE: Le ministre pourrait-il nous renseigner sur le service de surveillance dans le domaine naval?

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député (M. McKenzie) ferait peut-être mieux de réserver cette question pour le moment où le budget des Affaires navales viendra en discussion.

M. McKENZIE: En effet, et le ministre sera alors en mesure, je suppose, de donner les noms des différents navires, ceux de leurs propriétaires, etc.

L'hon. M. HAZEN: Je fournirai tous les renseignements qu'il est appert de donner. Il y a bien des choses qu'il ne serait pas prudent de porter à la connaissance du public. Si l'honorable député daignait venir au ministère, je serais enchanté de lui donner en particulier les renseignements les plus complets au sujet de tous les bateaux que nous avons nolisés pour le service de la surveillance navale, sur les sommes que nous payons et sur tous autres détails.

M. McKENZIE: C'est plutôt sous forme de critique que je veux signaler certains faits à l'attention du ministre. Ces navires-là sont très nombreux, et il s'en trouve parmi qui sont peut-être de quelque utilité. Je tiens aussi peu que qui que ce soit à ce que l'on fournisse à la Chambre des renseignements dont l'ennemi pourrait tirer parti; mais nombre de ces bâtiments ne sauraient être d'aucune utilité ni à l'ennemi ni à qui que ce soit; ils ne sont ni utiles ni nuisibles, si ce n'est qu'ils coûtent de l'argent à l'Etat; s'ils occasionnent de la dépense, c'est parce qu'ils appartiennent à des amis politiques, des tireurs de ficelles.

L'hon. M. HAZEN: Non pas.

M. McKENZIE: Et quand on découvre qu'ils appartiennent à quelque libéral, on les écarte.

L'hon. M. HAZEN: Il n'en est pas ainsi. Que l'honorable député vienne au ministère. . .

M. McKENZIE: M. William Scott, de Sydney-Nord, avait trois navires au service du ministère; quand on eut appris qu'il n'appartenait pas à la famille conservatrice, on s'empessa de le jeter sur la côte avec ses navires.

L'hon. M. HAZEN: C'est du nouveau pour moi. Des investigations feraient voir, je crois, que cette assertion n'est pas exacte. Quoi qu'il en soit, c'est chose dont on pourra parler quand viendra la mise à l'étude du budget des Affaires navales.

Pour organiser une exposition de poisson frais et de poisson fumé à l'exposition annuelle de Toronto, \$10,000.

M. SINCLAIR: Le ministre persiste à tenir cette exposition?

L'hon. M. HAZEN: Oui, et à maintenir le restaurant, car dans l'un et l'autre cas le succès a été éclatant.

M. KYTE: J'aimerais à discuter les deux crédits suivants, n° 259 et n° 260: je demande qu'ils soient réservés.

L'hon. M. HAZEN: Alors, lorsque nous adopterons l'item n° 261, nous réserverons pour une séance future, suivant la demande de l'honorable député, les crédits dont il a parlé.

(Rapport est fait de l'état de la question).

GREVE DES HOUILLEURS DE L'OUEST.

L'hon. M. HAZEN propose de lever la séance.

M. McCRAINEY: J'aimerais à communiquer au Gouvernement un télégramme qui m'arrive de Saskatoon, relativement à la situation dans les charbonnages. Il me semble que ce télégramme devrait être déposé sur le bureau de la Chambre. Il est ainsi conçu:

Saskatoon (Sask.), 8 juin 1917.

A George E. McCraNEY, député,
Ottawa.

Texte d'un vœu adopté à une réunion spéciale du Board of Trade de Saskatoon, à la date du 8 juin 1917:

Considérant que, par suite des troubles ouvriers, les houillères dont les provinces de l'Ouest tirent leur approvisionnement de charbon n'opèrent en général l'extraction que d'une proportion assez faible de ce qu'elles seraient en mesure d'extraire, si les conditions étaient normales;

Considérant en outre que, dans l'intérêt des transports par chemin de fer et de la production de la force motrice sur les fermes et dans les villes, il est indispensable que l'extraction de la quantité de houille requise pour l'hiver soit mise en train sans retard, avant l'épuisement de la faible réserve dont dispose le pays,

Cette chambre, en conséquence, émet le vœu: Que le Gouvernement canadien se rende compte